Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D32DSJVAP_M26-DE

DSJVAP / VL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

BOURSE PROJET JEUNES

Rapporteur : M. Anthony HUE

Contexte

Pour prétendre à la bourse projet jeunes, il faut résider ou être scolarisé sur Fougères, ou être accompagné par une structure Fougeraise, être âgé de 13 à 28 ans.
Le projet doit être une réelle initiative de jeunes, élaborée et mise en œuvre de manière individuelle ou collective.
Il doit contribuer directement ou indirectement à l'animation de la vie locale ou impliquer le ou les jeune(s) dans une action de solidarité avec un retour (expositions photos, témoignages, représentation…) sur la Ville de Fougères. Le montant de la bourse peut aller de 150 € à 800 € suite au passage dans la commission dédiée.

Le projet : Court métrage "Anomalie"

Commission Bourse Projet Jeunes du 27 avril 2026 :
Math LEGRAND (fougerais), Louison LELIEVRE, Clémentine PIGRE, Julien LECHARPENTIER., sont venus présenter à la commission Bourse Projet Jeunes leur projet intitulé : « **Anomalie – Un portrait de Julien Lecharpentier** ».
Il s'agit d'un court-métrage de 4 minutes sélectionné pour le festival national Vox Milo à Cannes qui a remporté le premier prix dans la catégorie documentaire « graine de journaliste » parmi 17 autres productions.
Ces jeunes sont accompagnés par la Mission locale.
5 février 2026 : La présentation de ce court métrage a été réalisé lors d'une séance au sein de la médiathèque de Fougères suivie d'échanges avec les jeunes et l'assistance.

Financement du projet :

Le budget est de 4 129,84 €.
Le département finance à 75 % le projet à travers le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ).
Une partie par les fonds propres de la Mission Locale.
Une partie par les jeunes eux-mêmes.
La ville est sollicitée pour 500 € sur le budget de la Bourse Projet Jeunes

Au regard de ces éléments, et avec l'avis favorable unanime des Commission Bourse Projet Jeunes et la Commission Jeunesse, Vie Etudiante et Conseil Municipal des Jeunes, réunie en séance du 5 mai, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 500 € au projet présenté ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 – chapitre 65 – Ligne de crédit 503.

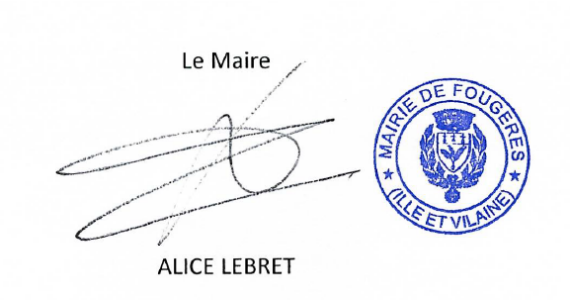
Signé électroniquement par Patricia LEBRETON le 03/06/2026 13:05:24

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D32DSJVAP_M26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,



Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:05:33+02:00

La secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:41:24+02:00